

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL DE LA CONCURRENCE

مجلس المنافسة

LE PRÉSIDENT

الرئيس

27 فيفري 2017

DECISION N° 03/2017

Portant désignation d'un groupe de travail

- Vu l'ordonnance n° 03-03 du 19 Juillet 2003 modifiée et complétée relative à la concurrence notamment son article 27.
- Vu le décret exécutif n°11-241 de la 10/07/2011 modifiée et complétée fixant l'organisation, et le fonctionnement du Conseil de la concurrence notamment son article 11.
- Vu le décret présidentiel du 15 Janvier 2013 nommant Monsieur Amara ZITOUNI dans les fonctions de président du Conseil de la concurrence.

DECIDE

Article 1 :

Il est créé en application de l'article 11 du décret exécutif n°11-241 du 10 Juillet 2011 modifié et complété précité un groupe de travail chargé de l'élaboration du rapport annuel d'activité pour 2016 prévu par l'article 27 de l'ordonnance n° 03-03 du 19 Juillet 2003 modifiée et complétée relative à la concurrence.

Article 2 :

Le groupe de travail visé à l'article 1 de la présente décision est composé de :
Messieurs :

- BENGHALEM Lahcen (Secrétaire Général) ;
- SLIMANI Djilali (Membre permanent);
- MEDJAHED Mohamed Tayeb (Membre permanent) ;
- Mme AMMICHE Mériem (Membre permanent) ;
- BENABAS Abdelmalek (Membre permanent) ;
- SAADI Boumediene (Rapporteur Général) ;
- Mme LEBOUAZDA Sana (Directrice des Procédure et Suivi des Dossiers et du Contentieux).

Article 3 :

Monsieur SLIMANI Djilali est chargé de la coordination des travaux du groupe.

Article 4 :

Le groupe de travail se réunira tous les 15 jours sous la direction du Président du Conseil de la concurrence pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux.

Article 5:

La présente décision sera présentée pour adoption, au collège du Conseil de la concurrence lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 11-241 précité.



Copies :

- Monsieur BENGHALEM Lahcen (Secrétaire Général) ;
- Monsieur SLIMANI Djilali, membre permanent du Conseil de la concurrence ;
- Monsieur MEDJAHED Mohamed Tayeb, membre permanent du Conseil de la concurrence ;
- Madame AMMICHE Meriem, membre permanent du Conseil de la concurrence ;
- Monsieur BENABAS Abdelmalek, membre permanent du Conseil de la concurrence ;
- Monsieur SAADI Boumediene, rapporteur général du Conseil de la concurrence ;
- Madame Mme LEBOUAZDA Sana (Directrice des Procédure et Suivi des Dossiers et du Contentieux).